

# Balisage et signalisation

⇒ Pour une visibilité maximale



Signaler sa présence sur la route ou les lieux d'intervention est indispensable pour la sécurité de tous.

En fonction de votre métier et du modèle de votre véhicule, SD Services vous propose toutes les solutions nécessaires pour vous garantir une visibilité maximale en toutes circonstances.

- **Bandes de signalisation**
- **Triflash LED**
- **Gyrophares LED**

## Des obligations à respecter

Dans quelle situation ?

- Lors d'**intervention** et de **travaux**, pour les véhicules à l'**arrêt ou en progression lente** sur une chaussée ouverte à la circulation publique ou sur une bande d'arrêt d'urgence,

- les **véhicules légers banalisés**, non affectés à des missions d'intervention, de travaux ou de signalisation, mais qui peuvent être amenés, par nécessité de service, **à s'arrêter en cas d'urgence** sur la bande d'arrêt d'urgence ou à pénétrer dans une zone de travaux.

Par quels moyens\* ?

Les véhicules doivent être équipés :

- d'au moins **un feu spécial** : gyrophare, feu à décharge ou feu clignotant.
- d'un **panneau lumineux AK5** doté de 3 feux de balisage et d'alerte type R2 synchronisés, visible de l'avant et de l'arrière du véhicule.
- sur **chaque côté**, d'une **bande de signalisation** horizontale rouge et blanche d'une surface totale au moins égale à 0,16 m<sup>2</sup>,
- **à l'avant**, de **2 bandes de signalisation** horizontales rouges et blanches d'une surface totale au moins égale à 0,16 m<sup>2</sup>,
- **à l'arrière**, de **2 bandes de signalisation** verticales rouges et blanches et de 2 bandes de signalisation horizontales rouges et blanches d'une surface au moins égale à 0,32 m<sup>2</sup>.

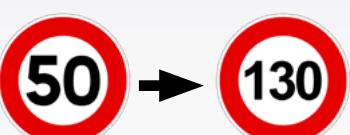
\*Selon l'arrêté du 16 novembre 1998

\* Selon l'arrêté du 7 avril 2006 modifiant l'arrêté du 20 janvier 1987

## Bandes de signalisation

Indispensable pour la signalisation des véhicules intervenants aux abords des voies de circulation, les bandes rétro-réfléchissantes sont adaptées à tous les modèles de véhicule.

Deux types de références sont proposées en fonction de la zone d'intervention et de la distance de visibilité.

TYPE DE BALISAGE	VISIBILITÉ	ZONE D'INTERVENTION	HOMOLOGATION
 CLASSE A MICROBILLES	100 m		UTAC N°TPESCA 3117
 CLASSE B MICROPRISMES	500 m		UTAC N°TPESCA 14303



## Gyrophares

En complément des bandes rétro-réfléchissantes, le gyrophare permet de signaler les véhicules d'interventions en sécurisant les lieux et les professionnels intervenants sur place.

Ils doivent être utilisés de jour comme de nuit pour inciter les autres conducteurs à ralentir.  
 Fixé directement sur le toit du véhicule, sur une galerie, une barre\* équipée ou magnétique, le feu assure une visibilité optimale à 360° avec une faible consommation grâce à sa technologie Led.

MODÈLE	MODE	DIMENSIONS	COMMANDÉ	PACK D'INSTALLATION
REF. Gyrophare seul : FEU.GYROLED.R.B  	ROTATIF	$\varnothing$ 146 mm hauteur = 74 mm	 Interrupteur rétroéclairé encastré au tableau de bord  REF. A005630	FEU.GYROLED.R
REF. Gyrophare seul : FEU.GYROLED.F.B	FLASH (clignotant)			FEU.GYROLED.F
	ROTATIF, FLASH ou DOUBLE FLASH	$\varnothing$ 143 mm hauteur = 74 mm	-	A025029

\*3 longueurs de barre disponibles : 110, 136 et 155 cm



## Triflash LED

Le triflash est destiné aux véhicules d'intervention pour garantir une visibilité maximale dans les zones à risques. À relevage manuel ou électrique, la mise en lumière du triflash est commandée au tableau de bord du véhicule ou avec une télécommande

(références disponibles en cours de développement).

L'intensité lumineuse du système est adaptée automatiquement en fonction des conditions externes d'utilisation, grâce à une cellule jour/nuit.

**ZONE D'INTERVENTION**



TRIFLASH MANUEL	FIXATION	COMMANDÉ	PACK D'INSTALLATION
 REF. Triflash seul : A021354	Sur barre*, galerie ou porte-échelle	 Interrupteur rétroéclairé encastré au tableau de bord	TRIF.LED.01
	Sur pavillon (avec plaque de fixation)		TRI.LED.05
	Sur pavillon (avec grenouillère)		TRIF.LED.03

TRIFLASH ÉLECTRIQUE	FIXATION	COMMANDÉ	PACK D'INSTALLATION
 REF. Triflash seul : A021350	 Sur pavillon, barre*, galerie ou porte-échelle	 Interrupteur rétroéclairé encastré au tableau de bord	TRIF.LED.RE12V
			A021351

\*3 longueurs de barre disponibles : 110, 136 et 155 cm

Les références indiquées ci-après sont destinées au VUL < 3,5 T (dimension 500 mm).  
Pour les PL > 3,5 T, nous proposons la version 700 mm électrique (REF. A021352 ou A021353).



Retrouvez-nous dans l'une de nos agences  
et sur [sdsservices.fr](http://sdsservices.fr)

